

ÉTAT DU MARCHÉ & PERSPECTIVES 2024

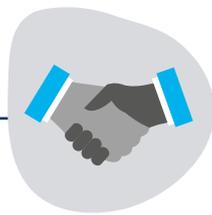
Assurances des Entreprises

OCTOBRE 2023

AMRAE

la Maison du risk management

36 boulevard de Sébastopol, 75004 Paris



REMERCIEMENTS

L'AMRAE adresse ses remerciements aux partenaires qui ont contribué à la réalisation de cette publication.

AON


DiotSiaci

 Filhet-Allard

 Marsh

VERLINGUE
COURTIER EN ASSURANCES

wtw

ÉDITO

Les tensions internationales et le climat continuent à peser sur le marché...

L'AMRAE a poursuivi cette année ses échanges et collecté les informations clés auprès de courtiers d'assurances implantés en France et représentant les tendances des petites, moyennes et grandes entreprises. L'état du marché de l'assurance et de la réassurance, analysé dans ce document, n'est toujours pas stabilisé, et les perspectives 2024 restent incertaines quant à l'évolution des primes, ainsi que des termes et conditions des contrats d'assurances. Les réassureurs poursuivent leur pression, ce qui aura une incidence sur les renouvellements 2024.

Les bouleversements du monde, qu'ils soient géopolitiques, sociétaux, climatiques, ou digitaux, continuent à impacter les renouvellements des différentes branches d'assurances, notamment en dommages aux biens, responsabilité civile, automobile, construction, mais également en risques politiques. Certains facteurs techniques spécifiques peuvent, selon les lignes d'assurances, conduire à des hausses de tarif et de franchises, notamment sur les lignes exposées aux conséquences du changement climatique. Les capacités par branche d'assurance semblent globalement se stabiliser, à l'exception du risque cyber dont les capacités baissent.

Qualité des données de souscription, prévention et protection sont des éléments clés facilitant les négociations avec les assureurs : ces discussions doivent débuter suffisamment en amont, avec le support des courtiers, afin d'essayer de peser sur ces renouvellements et d'améliorer le partenariat avec les assureurs. Le risk manager doit plus que jamais faire preuve de pédagogie auprès du marché, mais également en interne afin d'expliquer les dynamiques de l'assurance et de la réassurance. Son rôle de coordinateur auprès des différents propriétaires de risques de l'organisation est essentiel afin d'optimiser la stratégie de gestion des risques au sein des entreprises, et de réduire le coût global des risques.

« Et ça continue, encore et encore... » résumait notre éditorial lors de la précédente édition, et nous formulons un vœu pour 2024 : recherchons la stabilisation !

François Beaume, VP AMRAE

Alain Ronot, VP AMRAE

MÉTHODOLOGIE

1/ Glossaire utilisé pour les grandes tendances et les sous-tendances éventuelles (Focus)

Capacités assureurs : la capacité totale offerte par le marché sur une branche, ou la capacité/limite de garantie offerte par certains acteurs.

Tarification : le processus par lequel le souscripteur de la compagnie d'assurance évalue le niveau de risque quand une cotation est demandée, le plus souvent en appliquant des guides de souscription, et définit une prime d'assurance (taux de prime appliqué à un critère de souscription, montant de prime...).

Prime d'assurance : la somme que paie le souscripteur d'un contrat d'assurance à un assureur en échange des limites et garanties définies au contrat.

Franchise : la somme qui reste à la charge de l'assuré en cas de sinistres.

Un glossaire des acronymes utilisés est disponible en Annexe.

2/ Explications du tableau utilisé pour les focus

Hausse / = / Baisse : décrit la tendance de la section pour la branche d'assurance concernée.

Commentaires : fournit une vision complémentaire sur la section.

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités des assureurs	↑	=	↓	
Primes	↑	=	↓	
Tarification	↑	=	↓	
Franchises	↑	=	↓	

TENDANCE DU MARCHÉ DES ASSURANCES (OCTOBRE 2023)

ÉVOLUTION / À 2022	Capacités des assureurs	Primes	Tarification	Franchises
DOMMAGES DIRECTS ET PERTES D'EXPLOITATION (DDPE)	=	↑	=	=
Focus : Programme DDPE avec fortes expositions aux événements naturels	↓	↑	=	↑
Focus : Programme DDPE sans exposition majeure aux événements naturels	↓	↑	=	=
Focus : Risques Politiques, violences politiques et terrorisme (PVT – <i>Political Violence & Terrorism</i>)	↓	↑	↑	↑
Focus : <i>Supply chain</i> /Logistique (fournisseurs clés)	=	=	=	=
CONSTRUCTION : ASSURANCES DÉCENNALE, DO, RCD, ...	=	↑	↑	↑
Focus : TRC/TRME (Tous Risques Chantier /Tous Risques Montage Essais)	=	↑	↑	↑
Focus : RC construction (Responsabilité civile)	=	↑	↑	=
AUTOMOBILE	↓	↑	↑	↑
MARCHANDISES TRANSPORTÉES/MARINE CARGO	=	=	=	=
Focus : Responsabilité affréteur	=	↑	=	=
Focus : Assurance corps de navire	↑	↑	=	=
RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)	↑	↑	↑	↑
Focus : RC après livraison produits	=	↑	=	=
Focus : RC Professionnelle	↓	↓	↑	=
Focus : RC Professionnelle <i>corporate</i>	=	↑	=	=
Focus : RC professionnelle Banques	↑	↓	↑	=
Focus : RC Professionnelle - professions réglementées	↓	↑	=	=
Focus : RC aviation/produit aéronautique	=	↑	↑	=
Focus : RC Prestataire sur site Nucléaire (RCPN)	=	↑	=	=
Focus : Responsabilité environnementale et atteintes à la biodiversité	=	↑	=	=
RISQUE CYBER	↓	=	↑	=
RCMS - LIGNES FINANCIÈRES (FRAUDE/EPL/PTL)				
Focus : RCMS	↑	=	=	=
Focus : Fraude et malveillance	=	=	=	=
Focus : <i>Employer Practice Liability</i> (EPL)/Rapports Sociaux	=	↑	=	↑
Focus : PTL - Pension Trustee Liability	↓	↑	↑	↑
Focus : K&R (Kidnapping & Rançonnement)/Risques spéciaux	=	=	=	
RISQUE « CAPITAL HUMAIN »				
Focus : Missions professionnelles (BTA)	=	↑	↑	=
Focus : Frais de santé France	=	↑	↑	
Focus : Frais de santé hors France	=	↑	↑	↑
Focus : Prévoyance France	=	↑	↑	=
Focus : Prévoyance hors France	=	↑	↑	
RISQUE CRÉDIT	=	=	=	=
FUSIONS & ACQUISITIONS (M&A)/GARANTIES TRANSACTIONNELLES	↑	↓	↓	↓

SOMMAIRE



Dommmages Directs et Pertes d'exploitation (DDPE) 8

Tendances générales.....8

Focus : Programme DDPE avec fortes expositions aux événements naturels.....11

Focus : Programme DDPE sans exposition majeure aux événements naturels12

Focus : Risques politiques, violences politiques et terrorisme

(PVT – *Political Violence & Terrorism*)13

Focus : *Supply chain*/Logistique (fournisseurs clés).....15



Construction16

Tendances générales..... 16

Focus : TRC/TRME (Tous Risques Chantier/Tous Risques Montage Essais)..... 18

Focus : RC construction (Responsabilité civile)..... 19



Automobile20

Tendances générales..... 20



Marchandises transportées/Marine Cargo22

Tendances générales.....22

Focus : Responsabilité affréteur24

Focus : Assurance corps de navire27



Responsabilité civile29

Tendances générales.....29

Focus : RC après livraison/produits.....31

Focus : RC Professionnelle/(RC Pro)32

Focus : RC Professionnelle *Corporate*.....33

Focus : RC Professionnelle Banques.....33

Focus : RC Professionnelle – professions réglementées33

Focus : RC aviation/produit aéronautique..... 34

Focus : RC Prestataire sur site nucléaire (RCPN) 34

Focus : Responsabilité environnementale et atteintes à la biodiversité35

SOMMAIRE



Risque Cyber 36

Tendances générales..... 36



Lignes Financières 38

Focus : Responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS) 38

Focus : Fraude et malveillance 39

Focus : *Employer Practice Liability* (EPL)/Rapports sociaux 41

Focus : PTL – *Pension Trustee Liability* 42

Focus : K&R (Kidnapping & Rançonnage)/Risques spéciaux 43



Risque « Capital Humain » 44

Focus : Missions professionnelles – Assistance (BTA) 44

Focus : Frais de santé 44

France..... 44

Hors France 45

Focus : Prévoyance..... 46

France..... 46

Hors France 47



Risque Crédit..... 48



Fusions & Acquisitions (M&A)/Garanties transactionnelles 51

Glossaire 53



DOMMAGES DIRECTS ET PERTES D'EXPLOITATION (DDPE)

Tendances générales

Les capacités semblent se stabiliser.

Après deux ans de baisse, les capacités semblent se stabiliser. Une tendance en légère hausse (10 %) est même constatée, consécutive d'une part à la libération de capacités préexistantes, qui étaient dormantes depuis l'entrée en marché « dur » fin 2018, et, d'autre part, à l'arrivée de nouvelles capacités en provenance de nouveaux acteurs, qui vont favoriser le placement pour la campagne 2023/2024 et qui challengent les parts en coassurance. En revanche, les participations par assureur baissent pour contraindre encore plus l'aspect volatilité des résultats, notamment pour les risques catastrophiques (CAT).

Certains événements naturels font l'objet de nouvelles sous-limites ou de sous-limites plus basses que par le passé.

Sur certains secteurs, comme l'agroalimentaire par exemple, des acteurs clés diminuent leur part, voire résilient des portefeuilles. Certains assureurs affichent des velléités de croissance et/ou une volonté de souscrire des affaires nouvelles, mais avec une réduction de leur part de l'ordre de 10 % à 15 %, essentiellement sur des activités sensibles ou sur des sites jugés déficients en matière de prévention.

La capacité SRCC (*Strikes, Riots and Civil Commotion*) est en baisse au niveau mondial depuis 2018. Elle l'est aussi du fait d'événements locaux (émeutes en France en 2023, par exemple). Concernant les marchés PVT (*Political Violence & Terrorism*) délivrant des capacités complémentaires SRCC, les tensions sur les capacités et la tarification sont renforcées par les impacts du conflit russo-ukrainien.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Concernant la capacité, les secteurs bois, *pulp & paper*, agroalimentaire, la gestion des déchets, et le traitement de surfaces restent particulièrement impactés et très peu souscrits par le marché. Il en est de même des activités avec stockage ou recyclage de batteries li-ion, des stockages automatisés non sprinklés conformément aux attentes des assureurs. L'appréhension de la prévention et de la gestion des risques par les assureurs restent les critères déterminants, quel que soit le secteur.

Conséquences de l'inflation :

Outre la variation des indices, il existe une grande interrogation autour des valeurs d'assurance et de leur justesse, avec une attention forte portée à la prise en compte de l'inflation dans la revue des capitaux dans le cadre du renouvellement. Une vigilance particulière est exercée sur les comptes fortement exposés à l'Amérique du nord.



Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Exclusion territoriale stricte de la Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie. Sur ces territoires, les placements sont désormais purement locaux, avec des courtiers également purement locaux.

Les primes sont en augmentation.

Les taux sont restés globalement identiques, mais les primes ont évolué en fonction des valeurs, lesquelles ont pu être impactées par l'inflation. Les niveaux tarifaires sont donc globalement inchangés, avec cependant des baisses pour les risques jugés les plus méritants. Toutefois l'inflation des valeurs conduit le plus souvent à une majoration des primes par effet d'assiette. Quelques dossiers sont malgré tout renouvelés à la baisse, quand la majorité des dossiers est renouvelée entre 0 et 15 % de hausse. Certains dossiers très complexes, sinistrés ou jugés fortement exposés, subissent encore de fortes majorations. Ces majorations sur les risques sensibles devraient être accentuées par l'impact des émeutes de juin 2023 sur les renouvellements à venir. Pour les 24 prochains mois, la perspective est une situation globalement étale, qui favorisera les risques perçus comme les meilleurs, et les comptes dotés de rétentions importantes. Il y aura un antagonisme entre la pression haussière du coût de la réassurance Traité et la pression baissière découlant de la concurrence entre assureurs, stimulée par les courtiers. Quelques retours d'accords de durée (LTA - *Long Term Agreement*) et quelques sur-placements sont par ailleurs observés. Quelques « *roll over* » (renouvellement avant échéance sur des contrats d'assurances pluriannuels) sont menés, aux conditions en cours, sauf pour les comptes sinistrés et/ou fortement exposés aux événements naturels (grêle, tempête, inondation, sécheresse, ...), tout dépend de la qualité des données de souscription, de l'exposition des sites, de l'activité, de la sinistralité, de la prévention et de leur appréhension par les souscripteurs. Il existe apparemment moins de tension du fait de l'arrivée de nouveaux assureurs et la volonté de souscrire des affaires nouvelles de la part de certains assureurs historiques.

Secteurs d'activité ne suivant pas ces tendances :

Evènements naturels.

Conséquences de l'inflation :

Les primes ont évolué en fonction de l'augmentation des valeurs, parfois fortement, du fait de l'inflation. Le focus des assureurs sur la fiabilité des capitaux assurés et leur adéquation avec le risque assuré est toujours d'actualité et une demande de la plupart des assureurs d'une mise à jour des capitaux Dommages Directs (DD ou *Property Damage* - PD) est exercée. Le jeu de l'indice est important et supérieur à l'inflation.



La tarification reste plutôt stable.

Les taux sont restés globalement identiques, sauf pour les affaires sinistrées (cf. ci-dessus). Ils restent plutôt stables sur les grands comptes. Des disparités existent sur le segment de marché intermédiaire (*Middle market*) selon l'activité et le niveau de prévention perçu. Quelques assureurs, ayant réalisé la remise à niveau de leur portefeuille, peuvent être très agressifs sur les tarifs, alors que, dans le même temps, des assurés ne trouvent plus aucun assureur pour leurs risques jugés sensibles.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Travail du bois, sites agro-alimentaire (panneaux sandwichs) non sprinklés, traitement des déchets, traitement de surface électrolytique trouvent difficilement un assureur. Une complexité également visible pour les sites avec panneaux photovoltaïques en toiture selon les régions et la qualité perçue du site.

Les franchises restent stables, sauf sur certains événements.

Le marché reste exigeant sur les franchises, les compagnies maintenant une forte discipline de souscription. Les franchises restent relativement stables, sauf en ce qui concerne les événements naturels (en hausse), ainsi que les événements hors événements catastrophiques (CAT) comme la grêle, et les SRCC où il pourrait y avoir un durcissement, notamment à la suite des émeutes en France de 2023. Les franchises restent inchangées pour les dossiers déjà retravaillés, alors que l'on constate une augmentation régulière des petits niveaux de franchises (inf. 50 KEUR). Des variables d'ajustement peuvent être mises en place pour limiter les risques ou pour limiter les majorations.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Immobilier (*Real Estate*), institutions financières : franchises encore faibles.

Conséquences de l'inflation :

On ne voit pas à ce stade de velléité des assureurs d'augmenter les franchises pour répercuter l'inflation. Ils ont à l'esprit que s'ils procèdent ainsi, ils devront en faire de même pour les limites.

Michel Josset - Président de la commission Prévention et Dommages de l'AMRAE

« En 2024, nous devons privilégier la gestion des risques liés au changement climatique de manière à pérenniser l'assurabilité des actifs très exposés aux inondations, tempêtes tropicales, submersions marines, feux de forêt,... L'accès à des données d'exposition future prenant en compte les scénarios du GIEC est clé pour caler les actions d'adaptation. L'assurance paramétrique se profile comme une alternative pour certains actifs critiques fortement exposés.

De plus, l'inflation exige une transparence accrue sur les valeurs assurées mais les nouvelles méthodes d'évaluation algorithmique des valeurs dommage permettent de fiabiliser les valeurs sans application brutale des indexations contractuelles.

Enfin, les tensions géopolitiques durcissent l'accès à l'assurance du risque politique, nécessitant une gestion prudente des portefeuilles dans les zones politiquement instables. »



Focus : Programme DDPE avec fortes expositions aux événements naturels

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	Fortes baisses de capacité (30 %) à prévoir car les sinistres de 2022 ont pesé très lourd dans les résultats des assureurs, et les premiers trimestres de 2023 vont faire de même. La tension reste importante et la discipline de souscription, renforcée depuis 2020, reste stricte, avec la volonté affirmée des assureurs de réduire leur exposition à la volatilité. Les clients avec des expositions CAT aux USA devront être vigilants du fait de la recrudescence des événements sur ces zones. L'apport du paramétrique peut être un atout. L'inflation a un impact sur le traitement des événements naturels hors CATNAT.
Primes	↑			Fortes hausses (30 %). Les événements récents complexifient l'approche tarifaire. Inflation : indices contractuels en hausse.
Tarification		=		Tarification stable sauf en ce qui concerne les <i>Excess</i> sur les zones très exposées (+ 30 % de majoration possible). Les zones très exposées restent souvent non assurables ou avec des garanties exclues.
Franchises	↑			Fortes franchises pour permettre l'assurabilité, en hausse (30 %), en pourcentage des valeurs assurées, avec un plafonnement difficile. Indices contractuels en hausse suite inflation.

⊞ Identique ↑ Augmentation ↓ Réduction



Focus : Programme DDPE sans exposition majeure aux événements naturels

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Capacités théoriques <i>flat</i>, mais capacités déployées en baisse, certains assureurs affichant cependant des velléités de croissance ou une volonté de souscrire des affaires nouvelles. Réductions de part par assureur de l'ordre de 10 % à 15 %, essentiellement sur les activités perçues comme sensibles ou sur les sites avec une prévention jugée déficiente. Les expositions « <i>man made</i> » (du fait de l'homme), notamment les risques d'incendie/explosion, les surexpositions en pertes d'exploitation (notamment consécutives, CBI - <i>Contingent Business Interruption</i>) et les violences politiques couvertes dans les polices Dommages (émeutes), sont des facteurs de volatilité intrinsèques importants, quand bien même l'assuré n'est pas exposé aux événements naturels critiques.</p> <p>Secteurs ne suivant pas ces tendances : activités de bureaux, tertiaires ou risques hautement protégés, risques sprinklés sans sinistre. Les secteurs bois, <i>pulp & paper</i>, agroalimentaire, gestion des déchets, ou traitement de surfaces restent particulièrement impactés. Attention particulière des assureurs sur les déclarations de valeurs du fait de l'inflation et vigilance particulière sur les comptes fortement exposés à l'Amérique du nord. Russie/Ukraine/Biélorussie sont exclues et placées en local.</p>
Primes	↑			<p>Les redressements de portefeuille ont été opérés par les assureurs, mais l'impact prime dépend de leur perception de la qualité des sites, de l'activité, de la sinistralité. Quelques dossiers sont renouvelés à la baisse, mais la majorité des dossiers est renouvelée entre 0 et + 15 %, certains dossiers très complexes subissant encore de plus fortes majorations. L'impact des émeutes de juin 2023 sur les renouvellements devrait accentuer ces majorations. On note cependant moins de tension entre l'arrivée de nouveaux assureurs et la volonté de souscrire des affaires nouvelles de la part de certains assureurs historiques. Encore peu d'appétit pour les affaires nouvelles au global du marché. La plupart des assureurs demande une mise à jour des capitaux Dommages Directs tenant compte de l'inflation, ainsi que des données de souscription plus qualitatives que par le passé. Le jeu de l'indice est important et supérieur à l'inflation.</p>
Tarification		=		<p>Quelques assureurs, ayant opéré la remise à niveau de leur portefeuille, peuvent être très agressifs au niveau de la tarification, alors que dans le même temps des assurés ne trouvent aucun assureur pour leurs risques jugés sensibles. Certains secteurs, comme les foncières, peuvent éventuellement voir leurs cotisations baisser. La question des valeurs d'assurance et de la qualité des données de souscription reste centrale.</p>
Franchises		=		<p>Tout dépend des secteurs. Souvent inchangées (<i>flat</i>) pour les dossiers déjà retravaillés, mais augmentation régulière des petits niveaux de franchises (inf. 50 KEUR). L'augmentation des franchises étant une variable d'ajustement pour limiter les risques ou les majorations.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus : Risques politiques, violences politiques et terrorisme (PVT – *Political Violence & Terrorism*)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Le retrait de quelques assureurs ou <i>coverholders</i> (détenteurs de couverture) à Londres et la réduction des capacités de certains acteurs continentaux du fait de difficultés de réassurance conduit à une baisse de capacité (10/20 %) imposée par les Traités de réassurance. L'attention est portée sur la rentabilité des risques souscrits à la suite des sinistres. Baisse de capacités également sur certains pays (États-Unis, Émirats, Égypte). Difficulté à trouver de la capacité pour les risques localisés à Taïwan : les assureurs sont particulièrement vigilants à leur exposition sur cette zone du fait des tensions Sino-Américaine. Difficulté également sur la plupart des pays africains ou sur les pays ayant connu des sinistres (Amérique latine, Afrique du Sud). Globalement, même tendance qu'en 2022, avec un fort impact des sinistres dus au conflit en Ukraine, ou aux mouvements populaires et émeutes qui continuent de secouer les pays dans le monde. Les conditions de renouvellements seront différentes en fonction du secteur d'activité, du périmètre géographique couvert et de la sinistralité de l'assuré. Augmentation de la sinistralité (Chili, Liban, Sénégal, Afrique du Sud, Ukraine) sur les dommages, pertes d'exploitation, interdépendances et carences fournisseurs/clients. Dans l'ensemble, les assureurs souhaitent cependant développer leur portefeuille. Ils parviennent généralement à renouveler leurs capacités existantes, mais peuvent se trouver en difficulté pour déployer de nouvelles capacités sur des pays sensibles. Probable hausse des mouvements populaires qui pourrait réduire l'appétit des assureurs pour ce type de risques dans des secteurs possiblement impactés tels que le commerce de détail (<i>retail</i>). Coté inflation, même impact que l'an dernier. Evolution des valeurs déclarées du fait de l'inflation, donc recherche de capacité supplémentaire qui pourrait conduire à une augmentation de prime. Augmentation des valeurs assurées du fait de l'inflation des coûts de (re)construction.</p> <p><i>Exclusions territoriales</i> : Russie, Ukraine & Biélorussie et certains pays limitrophes comme la Moldavie. Les assureurs font aujourd'hui extrêmement attention à leurs cumuls et n'acceptent plus de couvrir des actifs sans connaître leur valeur et localisation exacte : fin ou réduction drastique des couvertures : « sites non dénommés », « fournisseurs/clients non dénommés ».</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus : Risques politiques, violences politiques et terrorisme (PVT – *Political Violence & Terrorism*)

Primes	↑			<p>L'augmentation des primes des Traités de réassurance impacte les primes des assureurs. Ceci engendre une augmentation des primes pour les assurés même à iso périmètre et pour les comptes non sinistrés, justifiée par le prix de la capacité. Augmentation des primes de 10 % à 15 % pour des risques de terrorisme seul, et de 20 % à 80 % pour les couvertures « Violence politique » (guerre et SRCC). Pour les risques de guerre et SRCC, hausse de 10 % environ pour les contrats ayant déjà subi l'augmentation des Traités suite au retournement de marché (et rattrapage pour les contrats sortant de contrat longue durée – LTA, avec une hausse plus importante).</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie</i> : augmentation des Traités de réassurance fin 2022 et répercussion sur les tarifs. Le marché risques politiques (crédit export, garanties d'investissement) n'est pas aussi haussier : environ 10 %. Exclusion des risques russes, mais maintien de couverture pour l'ouest de l'Ukraine (sous réserve d'une part minimale d'Ukraine dans le portefeuille) et exclusion des carences/interdépendances liées à l'Ukraine.</p>
Tarifcation	↑			En hausse
Franchises	↑			<p>Les franchises demeurent un levier utilisé pour optimiser les placements et contenir l'augmentation de prime. Les franchises basses (en-dessous de 50 KEUR) sont difficilement acceptées, particulièrement sur certains secteurs comme le <i>retail</i>. Une augmentation des rétentions peut être envisagée pour maintenir l'appétit des assureurs sur un compte. Afin de limiter la hausse des tarifs, conséquence du retournement de marché, la stratégie est une intervention des contrats « Violence politique » en <i>Excess</i> de garanties délivrées par les contrats dommage, ou une augmentation des franchises.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus : Supply chain/Logistique (fournisseurs clés)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>La tension reste importante sur les risques <i>Supply Chain</i> depuis les grands sinistres des secteurs Automobile ou Chimie en <i>Supply Chain</i>, mais également à la suite des « annus horribilis » concernant les événements naturels, qui se succèdent (2011, 2017, 2021, 2022) et génèrent beaucoup de « carences de fournisseurs ». Le marché « dur » a catalysé cette tension. La détente tarifaire récente que l'on commence à observer ne concerne pas les expositions Contingent Business Interruption - CBI (pertes d'exploitation contingentes). Les garanties sont plus difficiles à obtenir pour les fournisseurs indirects/non dénommés, ce qui reste un sujet prégnant notamment pour les équipementiers automobiles, les fabricants ou utilisateurs de semi-conducteurs, l'aéronautique.</p> <p>Les systèmes industriels et logistiques en « <i>Make to Order</i> » (fabrication sur commande), ayant des mono sources et une chaîne d'approvisionnement sous tension (usines synchrones) restent en difficulté sur le plan des capacités CBI. Les activités en « <i>Make to stock</i> » (fabrication pour stocker), multifournisseurs et avec des stockages tampons, sont évidemment moins sensibles. Pour autant, du fait des restrictions des réassureurs Traités, les capacités CBI restent limitées et couteuses, même dans ce cas de figure.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie</i> : exclusion de la territorialité, restrictions très strictes sur les sites situés dans ces pays, ou approvisionnés par des sites qui y sont situés.</p>
Primes		=		Inchangé, et toujours tendu.
Tarification		=		Inchangé, et toujours tendu.
Franchises		=		Inchangé, et toujours tendu.

Identique
 Augmentation
 Réduction



CONSTRUCTION

Tendances générales

Capacités assez stables, mais réduction des appétits.

Les négociations des assureurs avec les réassureurs ont été difficiles en début d'année et certaines activités sont en crise (constructeurs de maisons individuelles-CMI, promoteurs notamment) ce qui ne facilite pas la lecture des intentions des assureurs quant aux renouvellements. Il reste de l'appétit en TRC/TRME, mais la question se pose pour les polices décennales et l'impact de l'inflation est fort. On assiste à une réduction des appétits, notamment en Dommages ouvrage (DO), avec un marché qui se restreint. Le nombre d'acteurs est toujours très limité, avec une réduction sensible de ceux pouvant s'intéresser à certaines catégories de clients (Promotion, Ingénierie) ou de secteurs (géothermie, réemploi des matériaux).

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Impact moins important pour le secteur de construction de bureaux. Quelques secteurs restent encore sous la surveillance des assureurs : photovoltaïque (PV), géothermie, énergies renouvelables (ENR) en général. Difficultés pour faire couvrir les matériaux réemployés et les constructions en bois.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Clauses sanctions généralisées avec mise en place de polices locales.

Hausse des primes.

De l'appétit sur du risque standard, moins sur le reste. Hausse des primes (5 % minimum) résultant principalement du renchérissement des matériaux, combiné à un effet « rattrapage » pour cause de pertes sur d'autres lignes (tendance à vouloir répercuter les impacts par des majorations de conjoncture ou des indices assez fort). Le coût des sinistres est aggravé par les questions d'approvisionnement et l'augmentation du coût des matières premières de construction. Survient également la question de l'éco taxe pour les déchets liés à la construction, dont le secteur est l'un des premiers fournisseurs, et le phénomène de l'inflation : impact de la réparation des sinistres qui a suivi l'inflation, de l'ordre de 17 % sur des primes en capitalisation. Les renouvellements sont plus maîtrisés chez les mutuelles que chez les compagnies généralistes (tendance entre 3 et 8 % hors sinistralité ou cas particuliers). Gel des actifs d'opération avec des financements d'origine russe.



Tarification en hausse.

Tendance toujours à la hausse pouvant aller jusqu'à 10 % en fonction de la nature de l'opération. Impact inflation sur la tarification et sur les réserves des assureurs. Sur la partie études/affaires nouvelles, les assureurs sont toujours en recherche de part de marché et les prix restent agressifs sur les bons risques malgré l'inflation.

Franchises :

Tendance à la hausse pouvant aller jusqu'à 10 % en fonction de la nature de l'opération.

François Malan - Président de la commission Construction et Immobilier de l'AMRAE

« Les tendances entrevues pour les assurances construction se confirment. Pour l'assurance décennale, l'augmentation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre renchérit le montant des sinistres et déséquilibre l'équilibre des programmes d'assurance. En ce qui concerne l'assurance Dommages ouvrage, la baisse du nombre d'opérations entraîne un volume de prime plus faible qui, combinée à une augmentation du nombre et du coût des sinistres sur les anciennes DO, suscite la prudence des assureurs. Enfin, pour l'assurance Tous Risques Chantier (TRC), les sinistres liés aux événements naturels sont plus fréquents et coûteux. Nous devons rester vigilants et adapter nos stratégies. »



Focus TRC/TRME (Tous Risques Chantier/Tous Risques Montage Essais)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Malgré l'arrivée de nouveaux acteurs, la capacité reste globalement stable, avec des réductions conjoncturelles individuelles (grands chantiers en baisse, mais un retour de la compétition sur les chantiers standards). Difficultés cependant pour les garanties de maintenance.</p> <p><i>Secteur ne suivant pas ces tendances : Tunnel.</i></p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie : Russie/Ukraine/Biélorussie sont exclues et placées en local. Clauses sanctions généralisées avec mise en place de polices locales.</i></p>
Primes	↑			<p>Augmentation des primes à prévoir de 3 à 5 %, du fait de l'inflation et de la hausse du coût post sinistres qu'elle entraîne, des difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction, et de l'allongement des durées de construction.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie : réduction de territorialité.</i></p>
Tarification	↑			<p>Volonté des assureurs de bien maîtriser ce risque pour compenser un risque DO plus tendu, et généralement souscrit concomitamment. Tendence toujours à la hausse pouvant aller jusqu'à 10 % en fonction de la nature de l'opération. Tarification pouvant cependant être revue à la baisse sur certaines typologies d'ouvrages. Retour à la compétitivité sur certains projets.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie : Exclusion de certains secteurs.</i></p>
Franchises	↑			<p>Tendance toujours à la hausse pouvant aller jusqu'à 10 % en fonction de la nature de l'opération.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie : réduction de territorialité.</i></p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus RC construction (Responsabilité civile)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Capacités assez stables sur ce marché, mais peu de visibilité encore sur les renouvellements pour les assureurs, car des malis sont constatés sur les sinistres, sans dégradation de fréquence pour l'instant. En RC Pro Constructeur, il existe toujours moins de capacité (retraits d'assureurs, par exemple SRI – Swiss Re International) et des réductions conjoncturelles individuelles peuvent également être constatées. Pour les dossiers déjà réajustés tant en Franchise/Primes/Textes, les assureurs acceptent de renouveler sans surprime, mais avec des réajustements des couvertures et éventuellement un LTA de 2 ans maximum. Pour le reste des dossiers, forte sélection de risque en fonction des résultats techniques/domaines d'activités/nature des garanties recherchées/capacités. Quelques secteurs restent encore sous surveillance des assureurs : Réemploi, Photovoltaïque, géothermie...</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie : Russie/Ukraine/ Biélorussie sont exclues et placées en local.</i></p>
Primes	↑			<p>Légère hausse (5 %) constatée sur des risques à l'équilibre. Les primes sont impactées à la fois par la question de l'inflation (5 à 10 %) qui reste à suivre sur la branche longue, mais également par des problématiques d'approvisionnement/ renchérissement du coût des matières premières de construction. Ajoutons enfin, les questions ESG qui viennent alourdir la note pour les assureurs en cas de sinistre. Tendance toujours à la hausse donc, mais retour des accords de durée (LTA) dans certains cas. Hormis une sinistralité dégradée, la partie RC est un peu moins impactée que la partie décennale même si l'évolution de l'inflation reste à suivre.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie : exclusion de certains secteurs.</i></p>
Tarification	↑			<p>Tendance toujours à la hausse pouvant aller jusqu'à 10 % en fonction de la nature de l'opération. Sur la partie études, les assureurs sont toujours en recherche de part de marché et les prix restent agressifs sur les bons risques.</p>
Franchises		=		<p>Stabilisation mais possible rétention à la hausse entre 15 % et 20 % selon l'évolution de la sinistralité.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



AUTOMOBILE

Tendances générales

Capacités identiques, mais tendance à la baisse ?

L'offre en Flotte et en Assistance se réduit, des assureurs ou des assisteurs se désengageant de ce marché (AXERIA, OPT EVEN (Assisteur), SMACL, notamment), et d'autres comme AREAS réduisent leur appétit. Très peu de nouveaux entrants compensent ces défections. Le placement des flottes de Location Courte Durée (LCD), ceux du Transport Public de Voyageurs (TPV), des nouvelles mobilités, mais également celui du Transport Public de Marchandises (TPM) reste compliqué compte tenu du marché actuel. Les appétits restent ciblés pour la plupart des assureurs sur des flottes cibles de véhicules de moins de 3,5 T pour des activités d'industrie, commerce et service, hors transport et location.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

TPM/TPV/LCD connaissent toujours une pénurie d'offre, surtout sur les plus grosses flottes.

Conséquences spécifique de l'inflation :

Le coût des prestations a augmenté de façon significative : coût de réparation + 8,5 %. Le forfait IDA¹ (RC matériel) va certainement être réévalué en 2024.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

La Russie et la Biélorussie ont été exclues de la zone de circulation de la carte verte en juin 2022.

Primes à la hausse.

Marché haussier : + 5 % en moyenne pour les bons risques, + 8 à 20 % pour les autres. La tendance haussière va se poursuivre pour le renouvellement 2024 compte tenu de l'inflation attendue des coûts des sinistres matériels comme corporels (tendance plus marquée encore sur les activités TPM/TPV et LCD surtout lorsque les contrats sont déficitaires), de la hausse importante des coûts de réparation, et de la forte sinistralité à la suite des épisodes exceptionnels de grêle survenus en 2022 et des sinistres de nouveau survenus en juin 2023 (France et Europe). Majoration de conjoncture attendue du fait de l'évolution de l'indice SRA² (+ 8,4 % sur 12 mois) et du forfait IDA (+ 4,1 %). Les flottes ayant des résultats dégradés auront des mesures personnalisées fortes ou seront résiliées si leurs résultats ne peuvent pas être redressés. La part d'auto-assurance est plus élevée sur les activités jugées à risques. Appétence ciblée des assureurs.

¹) Forfait IDA (Indemnisation Directe des Assurés)

²) Indice SRA : Sécurité et Réparations Automobiles, indice du coût des réparations <https://www.sra.asso.fr/statistiques/Communication>



Conséquences spécifique de l'inflation :

Supérieur à 5 %. L'inflation joue un rôle incontestable dans les renouvellements, le phénomène attendu d'inflation touchant presque tous les postes de préjudices indemnisés. Les hausses de prime sont justifiées par l'inflation importante sur les pièces détachées et plus largement sur le coût des réparations (cf. évolution indice SRA supra).

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Exclusion.

Tarification à la hausse d'environ de 5 à 8 %.

La tendance reste à la hausse (5 à 8 %) du fait de l'inflation attendue des coûts des sinistres matériels comme corporels, plus marquée encore sur les activités TPM/TPV et LCD surtout lorsque les contrats sont déficitaires. Sur les petites flottes TPPC (Transport Pour Propre Compte), les tarifs vont être revalorisés pour intégrer l'inflation. Pour les flottes plus importantes en TPPC uniquement, l'effet concurrence peut ne pas répercuter cette inflation, engendrant quelques opportunités à saisir.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Les secteurs de la location et des transports subissent des majorations plus fortes.

Conséquences de l'inflation :

Hausse régulière et élevée du coût des réparations (main d'œuvre, prix des pièces).

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Exclusion.

Franchises en hausse pour contenir les hausses de primes demandées.

Volonté de transférer de plus en plus une part du risque sur l'assuré. Les franchises sont toujours orientées à la hausse (jusqu'à 30 %) pour suivre le phénomène d'inflation et pour limiter la sinistralité et/ou les majorations budgétaires. En cas de dégradation des garanties de dommages, et pour limiter les majorations au renouvellement, des franchises plus importantes pourront donc être appliquées. Pour les grandes flottes, retrait possible de la garantie Bris de glace (BDG) ou dommages tous accidents pour basculer en auto-assurance.

Patrick Lacroix - Président de la commission Automobile de l'AMRAE

« En 2023, les grandes tendances en assurance automobile demeurent identiques. Les assureurs restent attentifs aux équilibres techniques. Cependant, les événements récurrents de grêle et l'augmentation annuelle du forfait IDA, depuis plus de 5 ans maintenant, sont des facteurs à prendre en compte. »



MARCHANDISES TRANSPORTÉES/ MARINE CARGO

Tendances générales

Capacités stables.

Les nouvelles capacités créées en 2021 et 2022 sont passées à la vitesse supérieure, tant en apériton qu'en coassurance, facilitant les placements, y compris sur les sous-segments les plus difficiles. La détente amorcée en 2022 s'est poursuivie en 2023, et la campagne de renouvellement du 1^{er} juillet a démontré que la capacité disponible sur le marché continuait d'augmenter après la contraction vécue en 2018/2019. Même si certains assureurs réduisent leurs parts, l'arrivée de nouveaux acteurs (QBE, BHSI par exemple) permet de compenser ces réductions. De nombreux assureurs ont par ailleurs adapté leur stratégie, compte tenu du redressement global des résultats techniques, en se fixant des objectifs de croissance plus ambitieux. Ils restent cependant vigilants sur les capacités engagées. Les pleins de confort ne sont plus accordés. Le marché est peu évolutif au niveau des risques ordinaires. D'autres assureurs restent vigilants sur les capacités engagées et les potentiels risques d'accumulation, avec pour conséquence un désengagement. Un recours à la coassurance est de plus en plus fréquemment nécessaire. Cette vigilance est d'autant plus forte quand il s'agit de souscrire une garantie *Stock & Transit*.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

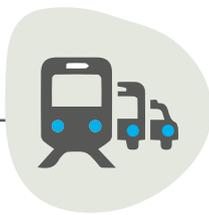
Sur le segment des matières premières agricoles et sur le volet stockage, la capacité disponible augmente moins rapidement que sur les autres segments. Concernant les secteurs *commodities* (matières premières), *Stock & Transit* y compris véhicules en plein air : peu de compétition en apériton.

Conséquences de l'inflation :

Surveillance nécessaire de la valeur maximum chargée à bord du même moyen de transport, de sorte que les limites de garanties soient adaptées et considèrent l'évolution des prix des marchandises. Hausse en exercice 2 pour les LTA.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Sur la zone Russie et Ukraine, la capacité disponible en affaires nouvelles est de plus en plus difficile à trouver. Le marché Risques de guerre (RG) et Risques politiques est en effet totalement bouleversé. La réduction des capacités offertes par le réassureur Risques de guerre du marché français (GAREX) pourrait contraindre les assurés à souscrire des polices RG sur une base *stand-alone* (police dédiée aux RG) pour permettre de boucler plus facilement le placement des garanties Risques ordinaires. Des sinistres majeurs sont en attente de règlement sur le marché français. Certains assureurs ont acté une politique très restrictive sur l'Ukraine et la Russie (résiliation des garanties risques de guerre sur Ukraine, Russie et Biélorussie), plus restrictive parfois que le « simple » respect des sanctions internationales. La majorité des acteurs continuent néanmoins à couvrir les risques des clients existants, sous réserve d'accord cadre ou au cas par cas, très strict en termes de vérifications de conformité.



Les budgets de primes sont globalement stables, mais les assureurs sont vigilants sur leur rentabilité.

Le marché reste concurrentiel, mais les exigences de souscription demeurent élevées et les assureurs très vigilants sur leur rentabilité. Des augmentations tarifaires existent sur les affaires sinistrées (jusqu'à 10 %). Les premiers signes de détentes connus sur les derniers renouvellements sont à confirmer en fonction des évolutions liées à la guerre en Ukraine et à l'inflation. Les renouvellements sont toujours tendus sur les lignes d'Excess.

Conséquences de l'inflation :

L'augmentation des prix des matières premières impacte mécaniquement l'effet volume des primes d'assurance qui suivent les déclarations d'assurance ou les chiffres d'affaires assurés. Les assureurs sont vigilants sur l'impact de l'inflation, sur le montant des indemnisations et donc sur les ratio S/P.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Les surprimes Risques de guerre continuent de générer un surplus de prime, mais en forte baisse par rapport à 2022 et uniquement sur certaines polices du fait d'une baisse importante des volumes assurés, d'une part du fait des sanctions internationales (notamment UE) et d'autre part compte tenu des changements de stratégie opérés par les assurés sur ces deux pays. Mise en place d'exclusions territoriales au renouvellement, y compris sur l'Ukraine, avec possibilité de dérogation spécifique et/ou sur demande préalable.

Tarifification stable.

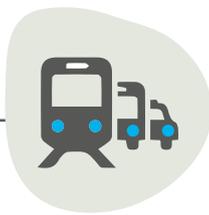
Les exigences de souscription restent élevées et les assureurs très vigilants sur leur rentabilité. Les tendances 2022 se confirment et s'accroissent notamment sur le segment des grandes entreprises et des ETI où des baisses en termes de tarification ont été observées, lorsque les rapports S/P le permettaient, que ce soit via un appel d'offres assureur ou en négociation de gré à gré avec l'assureur tenant. La tendance est donc à retour graduel vers un marché plus souple, bien que les assureurs sanctionnent toujours les polices déficitaires et maintiennent une politique tarifaire prudente sur les risques sensibles. Les premiers signes de détentes connus sur les derniers renouvellements sont à confirmer en fonction des évolutions liées à la guerre en Ukraine et à l'inflation.

Franchises stables.

Le niveau des rétentions, qu'elles soient client (captive) ou assureur (franchise), sont stables, mais avec révision des rétentions en fonction de la sinistralité. On observe de plus en plus de demandes d'analyses actuarielles sur cet aspect, dans l'optique d'impliquer une captive sur le volet transport de certains groupes.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Segment des matières premières sur lequel les franchises tendent à augmenter sur les aspects vols/détournements en cours de stockage.



Focus : Responsabilité affréteur

La Responsabilité civile affréteur (RCA) est une garantie très spécifique, complémentaire aux garanties *ad valorem cargo*.

Au sujet des capacités : La fusion entre les NORTH et STANDARD P&I Clubs a réduit la capacité au sein des Clubs de l'International Group (IG), mais la capacité reste autrement globalement stable pour ces garanties RC affréteur. Pas de sinistre majeur à noter sur la période.

- Concernant les matières premières : les pleins dépendent de la valeur des marchandises qui sont transportées. En général les pleins les plus importants concernent les expéditions de pétrole qui peuvent monter jusqu'à 150 MEUR par expédition (valeurs qui peuvent varier en fonction de la fluctuation des cours). En règle générale les assureurs participent à hauteur de 30 %, et privilégient une répartition du risque. Concernant les co-assureurs, tout dépend de leur taille, mais ils se limitent généralement à des parts de 10 % à 30 % maximum. La tendance est donc à la baisse par rapport à ce qui était pratiqué dans le passé. Les assureurs sont de plus en plus prudents sur cette ligne. Le nombre d'assureurs traitant de ces marchandises est également plus limité compte-tenu de la technicité et de la volatilité des risques avec malheureusement peu de leaders (5/6 maximum).
- Concernant les fruits : les pleins sont beaucoup plus faibles (maximum USD 5M). En règle générale, les assureurs participent à hauteur de 50 %. Les garanties présentées par les assureurs sont de plus en plus limitées, le risque étant très important. Les capacités pour ceux qui s'intéressent encore aux fruits (de moins en moins nombreux) demeurent identiques. Le handicap majeur est donc le choix très limité d'assureurs sur ce risque.
- Concernant les risques industriels : les pleins peuvent aller généralement jusqu'à 20 MEUR. Les apériteurs sont beaucoup plus nombreux et leurs engagements en apériton peuvent facilement monter à 50/60 %. Les capacités restent identiques, voire pourraient s'avérer peut-être plus importantes avec l'ouverture de certains guichets supplémentaires (par exemple QBE, SCOR, BHSI...).
- *Focus Russie/Ukraine* : les assureurs ont des positionnements différents sur le commerce avec la Russie et l'Ukraine. Bien que les expositions en Risques de guerre sur la responsabilité affréteur soient plus limitées qu'en assurance dommage, les assureurs restent très vigilants sur les sujets conformité. Les événements intervenus depuis le conflit Ukraine/Russie ont bouleversé les garanties proposées par les assureurs tant en risques ordinaires qu'en Risques de guerre.

- Focus Risques de guerre : résiliation par l'ensemble des marchés de la garantie des RG qui était proposée en automatique dans les polices, sur l'Ukraine, la Russie et la Biélorussie et parfois la Mer noire. Dès que l'opération « *Grain corridor* » a été mise en place une remise en vigueur de ces Risques de guerre a été possible par certains assureurs du marché continental et du marché anglais, mais avec une augmentation des taux d'assurance, multipliés par 3 voire plus. Donc tarifications à la hausse, sans possibilité de négocier.
- Focus Risques ordinaires : exclusion géographique de la Russie et/ou l'Ukraine et/ou la Biélorussie ou de la Mer noire avec une évolution dans le temps et des prises de décisions différentes d'un assureur à l'autre en fonction de l'évolution du conflit. Contraintes conformité démultipliées avec vérification du respect des sanctions. Augmentation de taux très difficile à négocier.

Au sujet de la tarification, de manière générale les tendances actuelles sont :

- Identiques pour les rapports sinistres à primes (S/P) qui ne dépassent pas les 50 %.
- Pour les rapports S/P au-delà de 50 %, les assureurs réclament des hausses à négocier. En règle générale lorsqu'on peut justifier d'une sinistralité qui n'est pas due à de la fréquence et lorsque l'on peut aménager les conditions de transport par de la prévention, les tarifications peuvent se maintenir pour éviter des revalorisations.
- Quelques rares baisses peuvent être consenties sur des dossiers présentant de très bons résultats (S/P inférieur à 30 %) avec de gros volumes de primes.
- En ce qui concerne les Risques de guerre, ils sont traités par des assureurs différents (Le GAREX sur le marché français notamment - groupement d'assureurs / les assureurs anglais). Les tarifications dépendent alors d'une grille imposée non négociable, fonction de la situation géopolitique des pays concernés. La couverture RCA souscrite par les 12 P&I Clubs de l'International Group of P&I Clubs n'est pas « *poolée* » à l'instar de ce qui se passe pour la couverture P&I armateur. Ce qui veut dire que les primes payées par les affréteurs vont surtout dépendre des résultats de l'année écoulée (ratio S/P de leur propre flotte de navires assurés en RCA).

Concernant les franchises :

- Matières premières : les assureurs peuvent supporter ces risques intégralement et sans franchise sauf pour :
 - Les garanties pertes de poids, franchises de 0,50 % parfois 1 % de la valeur assurée sur le vrac et le *breakbulk* - pratique marché ;
 - Les garanties Rejet ;
 - La garantie *misappropriation* (détournement) en stockage.
- Fruits : Entre 5 % et 7 % par container. Pratique marché à l'identique.
- Risques industriels : De l'ordre de 2 500 EUR à 7 500 EUR. En règle générale, plutôt à l'identique sur des risques standards.

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Marché relativement stable pour ces garanties RC Affréteur.
Primes	↑			Les P&I Clubs essayent d'obtenir de légères hausses (+ 2,5 %) sur les comptes sans sinistre, mais dans le même temps certains comptes sinistrés sont peu revalorisés par peur de les perdre. Les assureurs (hors IG) montrent plus de flexibilité et de stabilité. Les appétits et niveaux de tarification entre les Clubs et les assureurs non IG sont hétérogènes et reflètent souvent un intérêt ou une implication existante pour d'autres garanties : <i>Owner's P&I</i> , corps et moteurs, Risques de guerre, marchandises transportées.
Tarification		=		Les tarifications dépendent de plusieurs critères notamment, la nature de la marchandise, le voyage, le navire, l'emballage, les sinistres (rapport S/P).
Franchises		=		Stables.

 Identique
  Augmentation
  Réduction

Focus : Assurance corps de navire

Au sujet des capacités : de bons résultats dans ce secteur. Capacité en hausse de 7,5 %. Les nouveaux entrants sont toujours là et essaient de gagner des parts de marché. Poursuite du désengagement du marché asiatique sur les affaires hors Asie. Les appétits de souscriptions sont plus restreints sur les unités spécialisées ou les navires porte-conteneurs et rouliers (RoRo). Le marché des compagnies d'assurance reste stable en Europe continentale et Scandinavie. Le marché scandinave maintient sa position de 1^{er} rang et sait être compétitif sur les armements qui rentrent dans leur appétit. Les marchés français et allemands ont plus d'appétit et souhaitent faire croître leurs portefeuilles. Plusieurs acteurs émergent sur le segment des *Managing General Agents* (MGA) qui offrent des capacités « à suivre » à des conditions parfois plus intéressantes. La discipline de souscription reste néanmoins importante.

Le marché de Londres opère à deux vitesses avec d'un côté les MGA qui souscrivent de manière très opportuniste, avec des parts souvent importantes à des niveaux compétitifs, et de l'autre les syndicats et les compagnies qui accélèrent également mais restent sélectifs pour protéger leur résultat technique.

Secteur ne suivant pas ces tendances :

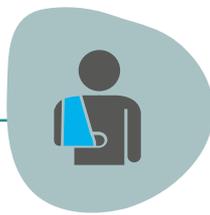
Le segment vrac (sec et liquide) constitue toujours le cœur de l'appétit des assureurs alors que le marché est plus réduit sur les autres types de navires comme les porte-conteneurs ou les navires rouliers.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Le principe est le refus de garantie sur les zones de guerre. Tous les dossiers sont étudiés et tarifés au cas par cas. Les couvertures risques de guerre intéressent beaucoup certains assureurs du fait des surprimes générées. Les souscriptions sont opportunistes et les assureurs n'hésitent pas à changer drastiquement leurs termes et conditions si la situation évolue. Le marché peut être qualifié de volatile et d'hétérogène.

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs	↑			Voir commentaires ci-dessus.
Primes	↑			<p>Tendance à augmentation des primes (2 à 5 % environ).</p> <p>Conséquences de l'inflation : la bonne santé du marché <i>Shipping</i> en général et l'augmentation des prix devraient entraîner une augmentation mécanique des valeurs d'assurances, donc des primes.</p> <p>Conséquences de la crise Ukraine/Russie : les surprimes restent à des niveaux importants mais néanmoins plus faibles qu'au début de la guerre. Les niveaux de tarification peuvent évoluer de manière très significative en quelques jours.</p>
Tarification		=		<p>La discipline tarifaire des assureurs interdit toujours des baisses sur les renouvellements. Des clauses de crédit sont parfois réintroduites pour accompagner le développement d'un armement ou les bons résultats. Sur les affaires nouvelles, les assureurs sont plus enclins à être compétitifs, ce qui crée un marché à deux vitesses : une position plus technique pour les affaires en renouvellement et une position opportuniste et plus compétitive sur les affaires nouvelles.</p> <p>Conséquences de l'inflation : les assureurs constatent une inflation du coût de réparation moyen (acier, main d'œuvre...) et communiquent en ce sens.</p> <p>Conséquences de la crise Ukraine/Russie : surprimes risques de guerre importantes de et vers les ports Russes en mer Noire et surprimes modérées de et vers les ports mer Noire (hors Russie) et de et vers Russie (hors mer Noire), l'Ukraine restant totalement exclue en RG Insertion clauses d'exclusion (RUB).</p>
Franchises		=		Stables.

 Identique
  Augmentation
  Réduction



RESPONSABILITÉ CIVILE

Tendances générales

Marché dynamique et capacitaire, sauf sur les comptes avec expositions nord-américaines.

Un choix d'assureurs important existe sur ce marché. La capacité *Excess* est en hausse du fait de nouveaux acteurs, de nouveaux porteurs de risques, et d'une volonté de développement commercial des assureurs. Toutefois, ces derniers sont toujours à la recherche d'une croissance rentable et d'une maîtrise des capacités qu'ils engagent (coassurance, ventilation sur différentes lignes d'un programme). On observe parfois que certains acteurs du marché réduisent leurs capacités. Donc le marché reste quand même à surveiller. À noter que la position des assureurs sur les PFAS (*Per- and polyfluoroalkyl substances* - composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés) devrait encore se durcir pour les prochains renouvellements.

Secteurs spécifiques ne suivant pas ces tendances :

Les secteurs automobile, défense, agroalimentaire avec exposition « retrait de produit », ainsi que les dossiers sinistrés. Le suivi des capacités est strict s'il existe des expositions aux USA.

Conséquences de l'inflation :

Conséquences de l'inflation notamment pour les demandes d'accord de durée. Légères augmentations encore constatées cette année du fait de l'inflation économique, en revanche l'impact de l'inflation sociale n'est pas encore visible sur la tarification de l'exercice 2023, mais elle aura bientôt des effets sur plusieurs aspects :

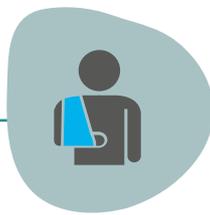
- Assiette de prime ;
- Sinistralité à venir (montant des frais et honoraires, inflation des condamnations, position des juges favorables aux demandeurs) ;
- Traitement de la sinistralité passée par les actuaires avec application d'un coefficient d'inflation.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Exclusion de la territorialité maintenue pour la Russie et la Biélorussie. Rachat partiel possible au cas par cas pour l'Ukraine hors zones de conflit (Donetsk, Lougansk, Kherson et Zaporijia, ainsi que toute autre zone contrôlée par le gouvernement russe).

Les primes sont toujours à la hausse.

Primes en hausse avec un écart type important (entre 5 et 10 %) en fonction des sujets. *Rate on line* minimum sur les *Excess*.



Tarification très variable.

La tarification est en baisse pour les affaires de qualité, sous réserve de la position des réassureurs. En revanche, elle est en forte hausse pour les expositions aux USA (+ 10 %), pour certaines garanties spécifiques (garantie de *1st Party*, DINC), ainsi que pour certains comptes sinistrés et dans certains secteurs, agroalimentaire et automobile notamment.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Exclusion Russie, Biélorussie et territoires occupés en Ukraine.

Franchises au cas par cas.

Le contrôle des niveaux de rétention reste d'actualité pour les assureurs. En augmentation si expositions significatives aux USA, en cas de sinistralité de fréquence ou pour certaines garanties spécifiques (garantie de *1st Party*, DINC). Augmentation pour le secteur agroalimentaire notamment (contamination).

Zaiella Aissaoui - Présidente de la commission Responsabilités de l'AMRAE

« Les tendances de 2022 perdurent. De nouveaux acteurs, tels qu'EVEREST et VHV, maintiennent les capacités, toutefois les assureurs réduisent leur engagement, entraînant plus de co-assureurs et des franchises élevées pour tous, y compris les petites entités. Les taux de primes augmentent de 5 % à 10 % en raison de l'inflation. Dans des secteurs comme la construction, le secteur financier et l'énergie, le marché reste tendu avec réduction des capacités, augmentation des primes et exclusion élargie de risques. Les expositions USA sont complexes à couvrir avec des tarifs en hausse. »

Focus : RC après livraison/produits

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Sans changement par rapport à 2022, sauf pour les affaires sinistrées et les fortes expositions USA pour lesquelles une réduction des engagements des assureurs est à anticiper du fait de l'inflation sociale. Capacité frais de retrait surveillée, peu d'appétit des assureurs sur la contamination. Capacité réduite pour les secteurs agroalimentaire et automobile. L'inflation a un impact, notamment pour les accords de durée.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie</i> : Russie et Ukraine restent exclues. Certains assureurs n'excluent que les zones ukrainiennes sous occupation russe, mais l'application de la garantie en cas de sinistre impliquant des tiers situés dans ces régions n'est absolument pas claire. Négociation possible de couverture d'exportation en Russie et Ukraine en fonction de la nature des produits, notamment agroalimentaire.</p>
Primes	↑			<p>Légère augmentation, de l'ordre de 5 % en moyenne, du fait de l'inflation qui impacte le provisionnement des sinistres RC et les provisions pour sinistres inconnus (IBNR : <i>Incurred But Not Reported</i>) de 10 % environ. Le marché reste très difficile pour les équipementiers (principalement secteur automobile) et les fabricants de grandes séries de manière générale (frais de retraits). La question du contrôle des risques est le sujet central et impacte les montages techniques (comment optimiser l'accès au marché ?). Primes en hausse pour le secteur agroalimentaire, les affaires sinistrées et les expositions USA.</p>
Tarification		=		<p>Tarification relativement stable. Celle des affaires jugées de qualité est en baisse. Pour les expositions sensibles aux USA, il faut raisonnablement anticiper des majorations qui pourraient dans certains cas excéder 20 %. En hausse pour le secteur agroalimentaire et les affaires sinistrées.</p>
Franchises		=		<p>Stables, sauf pour les expositions nord-américaines où une hausse est très probable sur les expositions sensibles. Minimas de franchises dans certains secteurs exposés DINC/frais de retrait. Raréfaction des franchises basses.</p>

 Identique
  Augmentation
  Réduction



Focus : Responsabilité civile professionnelle (RC Pro)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Globalement, les hausses tarifaires ont déjà été opérées en RC professionnelle et tout particulièrement dans le domaine des institutions financières. Quelques nouveaux acteurs et des capacités en légère augmentation. Mais il reste cependant quelques problèmes de capacité liés à différents facteurs : le traitement par des équipes spécialisées chez certains assureurs anglosaxons, entraînant des capacités maximums mobilisables beaucoup plus faibles, ainsi qu'un questionnement sur le cumul pour les expositions cyber et RC Pro pour certaines activités (ESN - Entreprises de Services Numériques). Pour les autres activités, la RC Pro et la garantie DINC sont aussi scrutées à la loupe par les assureurs. Raréfaction des capacités RC Pro sur les profils ayant des activités cyber, <i>fintech</i>, crypto, ou toute activité en expansion. On constate cependant un appétit d'acteurs traditionnels qui reviennent sur ce marché et l'arrivée de nouveaux acteurs notamment en <i>Excess</i>.</p> <p><i>Secteurs ne suivant pas ces tendances</i> : peu d'offres de garantie en Propriété Intellectuelle, particulièrement sur les brevets USA, sur les grandes banques et les institutions financières, ou encore sur le secteur médical et biotechnologies.</p> <p><i>Conséquences crise Ukraine/Russie</i> : Exclusion Russie, Biélorussie jusqu'à l'Ukraine en fonction des assureurs.</p>
Primes			↓	Un peu plus de dégressivité des coûts de capacité en <i>Excess</i> , sauf pour les affaires sinistrées ou expositions USA.
Tarification	↑			Légèrement à la hausse (5 à 10 %) pour refléter l'inflation. L'impact est plus fort sur les profils les plus atypiques (<i>Fintech</i> notamment).
Franchises		=		Franchises déjà élevées pour les sociétés matures. En hausse pour les affaires sinistrées, Technologies - Media - Télécommunications (TMT)/Cyber/Propriété intellectuelle : support captive requis si existante.



Identique



Augmentation



Réduction

Focus : RC Professionnelle Corporate

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		La question des expositions nord-américaines reste compliquée. Appétits d'acteurs traditionnels qui reviennent sur ce marché et arrivée de nouveaux acteurs notamment en Excess. Russie et Ukraine exclues.
Primes	↑			Légère augmentation de l'ordre de 5 % en moyenne du fait de l'inflation qui impacte le provisionnement des sinistres RC et les IBNR. Impact tarifaire de la confiscation des aéronefs en Russie.
Tarification		=		Stable.
Franchises		=		Stables.

Focus : RC Professionnelle Banques

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs	↑			Augmentation des capacités des assureurs présents et arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, ce qui permet d'augmenter la capacité disponible. L'appétit reste cependant limité.
Primes			↓	Depuis le début de l'année, les primes repartent à la baisse du fait du retour à une plus grande compétition tant sur les premières lignes que sur les lignes Excess.
Tarification	↑			Des négociations sont de nouveau possibles. Tarification légèrement à la hausse du fait de l'impact de l'inflation.
Franchises		=		Les franchises restent globalement stables, toujours élevées.

Focus : RC Professionnelle - professions réglementées

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	Offre toujours disponible auprès d'un pool d'assureurs stable, quelques nouveaux entrants (ex. : CNA, Markel, etc.). Mais les évolutions législatives européennes ou nationales, la fin du « Momentum Brexit » pour les assureurs anglosaxons, ou encore l'augmentation des frais d'honoraires entraînent une raréfaction des acteurs et une baisse de leurs capacités. Le marché reste complexe pour les activités de diagnostiqueur immobilier. Exclusion Russie, Biélorussie jusqu'à l'Ukraine en fonction des assureurs.
Primes	↑			Possibilité d'optimisation avec stretch et LTA.
Tarification		=		Dépend de chaque activité et de la rentabilité du compte analysé par l'assureur, beaucoup d'interdits de souscription sans analyse particulière. Issue de l'inflation, la hausse des taux des banques centrales impactera la hausse d'activités du droit, liées aux faillites d'entreprises. Complications à venir pour le secteur de l'immobilier.
Franchises		=		Les franchises restent globalement stables, toujours élevées. Concernant les professions du droit et du chiffre : franchise retenue sur honoraires.

Focus : RC aviation/produit aéronautique

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		La capacité du marché aéronautique reste globalement stable. Concernant les <i>Excess RG</i> (Risques de guerre), les capacités sont en réduction. La capacité est aussi plus limitée pour les ateliers de maintenance, ainsi qu'en RC professionnelle aéronautique. Les assureurs sont plus prudents et réservés sur les risques USA/Canada, avec une tendance à limiter les parts engagées sur les risques, avec des limites élevées (effet inflation). Exclusion systématique de la Russie, de l'Ukraine et la Biélorussie en corps et RC. L'exclusion du risque « Détonation Hostile Nucléaire » dans les polices aviation n'est jamais rachetable : en cas de détonation où qu'elle soit, les assureurs peuvent déclencher suspension ou résiliation des garanties risques de guerre qui sont normalement obligatoires, ce qui entrainerait un arrêt des vols.
Primes	↑			Marché plus soft pour les compagnies aériennes et plutôt stable au global, mais avec la forte reprise d'activité post-Covid, les assureurs tentent d'imposer des hausses de primes de 5 à 10 %. L'effet « Russie » a également un impact sur les primes. Les Traités se renouvellent plus tardivement et il faudra suivre leurs tendances de renouvellement. Impact tarifaire de la confiscation des aéronefs en Russie.
Tarification	↑			Maintien de conditions légèrement en hausse de 5 à 15 % (à isopérimètre et sans sinistre). Forte hausse de taux pour les autres affaires (de + 50 % à + 100 %). La tarification pourrait encore être impactée par la situation en Russie.
Franchises		=		Franchises stables.

 Identique  Augmentation  Réduction

Focus : RC Prestataire sur site nucléaire (RCPN)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Regain d'intérêt de certains assureurs, mais des capacités qui demeurent encore limitées. AXA XL s'est déjà fortement mis en retrait et ne prend plus d'affaires nouvelles depuis 3 ans. C'est désormais HDI qui se met en retrait sur ce sujet du fait de cumuls d'engagements considérés comme trop importants à l'échelle du groupe. La Russie et l'Ukraine sont exclues comme pour tout autre contrat RC.
Primes	↑			La volatilité de ce risque se reflète dans la tarification. Tendance à une augmentation de 5 à 10 %.
Tarification		=		Stable.
Franchises		=		Stables.

 Identique  Augmentation  Réduction



Focus : Responsabilité environnementale et atteintes à la biodiversité

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Les capacités sont stables pour le moment. On note de l'appétit et de la concurrence entre assureurs, avec l'arrivée de nouveaux acteurs (Ex. BHSI ...). LTA et période « <i>stretch</i> » sont toujours envisageables. Lois, taxation et politiques ESG font apparaître une disponibilité de capacités plus nuancée pour les mois à venir.</p> <p>Les capacités sont moins disponibles dans les secteurs suivants : <i>Tailings Storage Facility/Carrière/Barrage/Oil & Gas</i> (moins 50 %)/Energie (charbon pur moins de 80 %) /Energies renouvelables/Centres d'Enfouissement Technique (CET).</p> <p>Exclusion Russie/Ukraine/Biélorussie quasi systématique.</p>
Primes	↑			<p>Hausse due à l'inflation et à une recrudescence de sinistres (+ 7 à 15 %). La hausse de prime est plus forte encore pour les affaires sinistrées et les secteurs : <i>Tailings Storage Facility/Carrière/Barrage/Oil & Gas</i> (20 à 30 %)/Energies renouvelables/Centres d'enfouissement Technique. Les primes sont ajustées en fonction des critères suivants : coûts de l'énergie, effets de change, effets volume, périmètre assuré.</p>
Tarification		=		<p>Il reste possible de faire baisser les prix sur des dossiers présentant des caractéristiques positives (sauf secteurs cités ci-dessus). Les LTA restent au cœur de la tendance observée. Le sujet PFAS s'élargit, avec cependant des disparités significatives sur ce qui peut encore être négocié. Le marché est globalement agressif sur les affaires nouvelles, dès lors qu'elles sont de qualité.</p>
Franchises		=		<p>À suivre car le sujet PFAS s'élargit (cf. ci-dessus). Les secteurs cités ci-dessus ne suivent pas cette tendance.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



RISQUE CYBER

Tendances générales

Capacité en baisse, réduction de la capacité par acteur.

La volatilité du risque cyber est perçue par les assureurs comme un facteur de risque. Même si la sinistralité a connu une forte baisse en 2022, il est difficile de savoir si cette baisse était conjoncturelle ou structurelle. Les capacités disponibles avaient fortement baissé en 2021 (elles étaient passées de 41 MEUR à 31,20 MEUR). Si elles ont repris le chemin de la croissance en 2022, mais à hauteur de 35,20 MEUR, elles n'ont pas encore retrouvé le niveau de 2019 (il était alors de 38 MEUR). Les acteurs restent peu nombreux sur ce marché et réduisent leur capacité engagée à 5MEUR environ, avec peu d'appétit sur les positions en première ligne (« *Primary* »).

Quelques assureurs peuvent, encore, proposer plus de capacité (ex : Liberty). Baisse des points d'attachement des assureurs de top *Excess*. Déplafonnement des sous-limites *ransomware* notamment pour les bons risques. On note cependant, et depuis quelques mois, que les assureurs cyber redeviennent plus actifs (volonté de développement de leur portefeuille) et que de nouveaux assureurs font leur entrée sur le marché (assureurs non européens qui s'implantent en Union européenne/en France, par exemple : Arch). Ce regain d'intérêt des assureurs semble découler de l'amélioration globale en termes de maturité des risques (en ce qui concerne notamment les grands risques et certaines ETI qui ont fait cet effort). La difficulté pour les grands risques réside cependant encore dans le fait de challenger l'assureur de première ligne. L'inflation a un impact non significatif.

L'impact de la LOPMI³ n'est pour le moment pas visible, mais conduit les assurés à la mise en place de procédures de dépôt de plainte à l'échelle mondiale pour éviter tout refus de couverture.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Les hôpitaux et cliniques, les collectivités territoriales, les *pure player* des domaines de l'internet, les sociétés ne disposant pas d'un niveau de sécurité informatique suffisant, les institutions financières. Les prérequis de souscription demeurent, mais on note un léger assouplissement.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Même tendance que l'an passé : exclusion territoriale Russie/Biélorussie, révision de l'exclusion guerre pour certains assureurs, voire révision de la définition de cyber terrorisme pour encadrer davantage la garantie.

Les primes tendent à se stabiliser.

Après trois années de fortes hausses sans augmentation de la sinistralité, retour à un environnement beaucoup plus compétitif entre assureurs. Les redressements tarifaires ont déjà eu lieu, le marché tend à se stabiliser avec des baisses de primes possibles en *Excess* sur les bons risques. Mais le marché reste fragile. Le point central de l'éligibilité

³) LOPMI : Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur



à la garantie pour de nombreuses ETI/PME-PMI demeure non résolu du fait, d'une part, de la maturité hétérogène et globalement faible sur ces segments, et d'autre part de l'absence d'assouplissement de la politique de souscription des assureurs sur les prérequis en matière de qualité du risque.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Les hôpitaux et cliniques, les collectivités territoriales, les *pure player* des domaines de l'internet, les sociétés ne disposant pas d'un niveau de sécurité informatique suffisant, dont de nombreuses ETI/PME - PMI (en augmentation 20 % et plus).

Tarification en augmentation.

Les négociations de primes sont de nouveau possibles sur les risques jugés matures par les assureurs. Après les trois années de fortes hausses sans augmentation de la sinistralité, retour à un environnement beaucoup plus compétitif entre assureurs.

Les franchises se stabilisent.

Les niveaux de franchise demeurent stables. Les franchises ont été significativement augmentées au cours des 2/3 dernières années et sont maintenant au niveau souhaité par les assureurs. Des minimas imposés de 500 KEUR sur les ETI, de plusieurs millions d'euros sur les grands comptes.

Philippe Cotelle - Président le commission cyber de l'AMRAE

« Ils (les assureurs) ont finalement fait le choix de revoir en profondeur leurs portefeuilles et de durcir les conditions de souscription en augmentant les taux de prime, en relevant les franchises et en réduisant les capacités. Cette décision, prise dès 2021 sur le segment des grandes entreprises, s'est ensuite diffusée à l'ensemble du marché : sur le segment des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en 2022 et - on peut d'ores et déjà en faire le pari- sur celui des moyennes, petites et micro entreprises en 2023-2024. »



Pour en savoir plus : <https://www.amrae.fr/bibliotheque-de-amrae/lucy-lumiere-sur-la-cyberassurance-amrae-mai-2023>



LIGNES FINANCIÈRES

Focus : Responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs	↑			<p>L'augmentation des capacités des assureurs présents et l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, notamment en <i>Excess</i>, permet d'augmenter la capacité disponible. Celle-ci est estimée à environ 370 MEUR (vs 350 MEUR en 2022). La capacité engagée par des acteurs déjà existants sur le marché est estimée en moyenne à 15 MEUR, voire 20/25 MEUR sur certains comptes.</p> <p><i>Secteurs ne suivant pas ces tendances</i> : les comptes sinistrés, ou avec exposition boursière aux Etats-Unis. Les activités avec de nombreux interdits de souscription (<i>Oil & Gas</i>, armement, jeux).</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie</i> : introduction d'une exclusion territoriale Russie/Biélorussie. Clauses territoriales avec un consensus marché qui émerge.</p>
Primes		=		<p>Les assureurs sont toujours vigilants en matière de tarification pour maintenir et augmenter les ROL (<i>Rate On Line</i>). L'évolution des primes est variable selon les assureurs. Sur les PME/ETI, certains acteurs veulent appliquer des majorations automatiques de l'ordre de 5 à 10 %. Des baisses sont possibles sur les bons dossiers (discussions sur des couvertures améliorées pour les « bons profils de risque » ESG et revue des textes) et sur les <i>Excess</i>, du fait du retour à une plus grande compétition tant sur les premières lignes que sur les lignes <i>Excess</i>. Les LTA de deux ans sont possibles. Les sociétés avec des sinistres doivent « mettre en place et partager les corrections de gouvernance nécessaires ». La tendance reste stable aussi pour les institutions financières. En revanche, les sociétés cotées en bourse aux USA ne suivent pas cette tendance.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie inchangé</i> : exclusion territoriale et demande d'informations à l'occasion du renouvellement sur les expositions de l'assuré dans, ou à destination des pays sous sanction.</p>

 Identique
  Augmentation
  Réduction

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Tarification		=		Les redressements ont été opérés les années passées, les négociations sont de nouveau possibles. Les LTA de deux ans sont également possibles. On constate cependant une réduction de prime sur les <i>Excess</i> . Réductions de prime possibles également sur les premières lignes qui peuvent être significatives dans le cadre de consultations du marché. Les appétits des assureurs sont plus prononcés sur les sociétés industrielles et commerciales mais plus réservés sur les institutions financières. Les sociétés cotées en bourse aux USA ne suivent pas cette tendance.
Franchises		=		Les franchises restent globalement stables. Certains assureurs demandent l'ajout d'une franchise <i>side B</i> applicable, non plus uniquement pour les filiales <i>USA/Common law</i> , mais pour toutes les sociétés du groupe assuré dans le monde (la franchise <i>side B</i> est opposable à la société quand elle peut payer les frais de défense de son dirigeant ou la condamnation ce dernier). Si la solution est rodée pour les pays anglosaxons, la situation est différente pour les autres pays où la question de la faculté légale de la prise en charge des frais de défense (ou de la condamnation du dirigeant) par la société n'est pas clairement tranchée. Les comptes sinistrés ne suivent pas cette tendance.

 Identique
  Augmentation
  Réduction



Focus : Fraude et malveillance

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Les capacités sont toujours retreintes. Le marché reste toujours limité à quelques acteurs en première ligne, même si certains assureurs traditionnels retrouvent de l'appétit pour ce risque. La capacité disponible sur le marché est estimée aux environs de 160 MEUR. Cependant, en première ligne, seuls Liberty et Chubb peuvent souscrire avec une capacité significative (de 10 MEUR à 20 MEUR, selon le risque et les conditions), sans sous-limite sur la fraude par ingénierie sociale. AGCS peut également souscrire en première ligne, mais avec une sous-limite de 5 MEUR sur la fraude par ingénierie sociale. En <i>Excess</i> : il existe des contraintes de capacité (parfois limitée à 5 MEUR par risque) et de point d'attachement. La plupart des assureurs conditionnent la souscription de la fraude à la souscription de la RCMS, ce qui complique la structuration des programmes.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie</i> : maintien des exclusions Russie/Bielorussie. Clauses territoriales avec un consensus marché qui émerge. Les questions compliance sont très détaillées : existe-t-il une exposition aux pays sous sanctions ? Dans ce cas, un certain nombre d'éléments sont demandés tels que : la liste des filiales, le nombre d'employés par rapport au nombre d'employés global, le chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires global, etc. L'approbation ou non de cette conformité peut entraîner une réserve aux cotations et parfois la remise en question d'une offre de renouvellement.</p>

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Primes		=		<p>Les primes sont stables, sous réserve de la sinistralité et la qualité du risque. Hausse pour les comptes sinistrés (10 %). La compétition reste limitée car le risque est toujours présent (fréquence et intensité).</p> <p>À noter qu'une analyse approfondie est menée à la souscription et au renouvellement sur le risque (notamment sur la fraude par ingénierie sociale et sur les procédures de contre-appel). Pour les assurés qui n'ont pas les contrôles requis en place : introduction de sous-limite sur la fraude par ingénierie sociale ou de découvert obligatoire (pouvant aller jusqu'à 90 %) sur ce type de fraude, en l'absence de procédure de contre-appel.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie</i> : concernant l'Ukraine : les assurés peuvent être amenés à expliquer que les procédures de contrôle et de protection des actifs restent bien en place malgré le conflit pour s'opposer à l'introduction d'une exclusion.</p>
Tarifification		=		<p>Pas de baisse prévisible à terme en raison d'une sinistralité récurrente. Les comptes sinistrés voient la tarification augmenter. Retraits de garantie pour malveillances informatiques, couvertes dans les contrats cyber.</p>
Franchises		=		<p>Pas de changement majeur. Franchises augmentées au cours des 2/3 dernières années et maintenues, sauf sur les comptes dont les franchises sont inférieures à 500 KEUR, considérées comme le point d'attachement marché pour certains assureurs. Le niveau de franchise reste globalement élevé (en moyenne 1 MEUR pour les ETI et entre 2 MEUR et 5 MEUR pour les grands groupes).</p>

 Identique
  Augmentation
  Réduction



Focus : Employment Practices Liability (EPL)/Rapports sociaux

Toute entreprise peut voir sa responsabilité mise en cause en tant qu'employeur. La couverture d'assurance EPL/Rapports sociaux, permet de couvrir les frais de défenses et les éventuelles conséquences suite à une réclamation.

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Le marché reste limité à quelques acteurs en première ligne. Les capacités sont stables dès lors que les USA sont intégrés au programme. La capacité disponible sur le marché est estimée à environ 150 MEUR. Cependant l'appétit du marché est limité pour les premières lignes (AIG, AGCS, CHUBB, Liberty, TMHCC et Zurich dans une moindre mesure). Le portefeuille est étroit et donc très volatile. La plupart des assureurs conditionnent la souscription de l'EPL à la souscription de la RCMS, ce qui complique la structuration des programmes.</p> <p><i>Secteurs ne suivant pas ces tendances</i> : sociétés avec des effectifs aux USA.</p> <p><i>Conséquences crise Ukraine/Russie</i> : maintien des exclusions Russie/Biélorussie. Questions liées à la conformité très détaillées.</p>
Primes	↑			Tendance à l'augmentation selon profil de risque, exposition USA et statistique sinistre. Le marché continental suit les tendances du marché américain.
Tarification		=		Pas de baisse prévisible à terme et renouvellements à l'identique attendus. Cependant, les conditions tarifaires restent très liées à la sinistralité et à l'évolution du risque (augmentation ou non des effectifs, augmentation ou non des effectifs aux USA et dans certains états particulièrement litigieux).
Franchises	↑			Focus fort des assureurs sur les franchises. Celles-ci ont été augmentées fortement au cours des 2/3 dernières années notamment les expositions américaines. Introduction de franchises/de sous-limites spécifiques pour certains états des USA (Californie notamment).

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus : PTL – Pension Trustee Liability

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Peu de capacité disponible en France (estimée à environ 140 MEUR). L'appétit du marché et le nombre d'acteurs sont limités pour la PTL et sur les premières lignes (AIG, AGCS, Liberty, HCC et Zurich dans une moindre mesure). On note aussi une réduction sensible des capacités par assureur lorsqu'il s'agit d'exposition USA (exemple : 5 MEUR par assureur). Le portefeuille est étroit, volatil et très impacté par la sinistralité USA. La souscription de cette garantie nécessite des informations détaillées sur : la liste des fonds, les comptes et valorisation de chaque fonds, le questionnaire <i>Excessive Fee</i> pour les USA, etc.</p> <p><i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie</i> : maintien des exclusions Russie/Biélorussie. Clauses territoriales avec un consensus marché qui émerge.</p>
Primes	↑			En augmentation, ce produit a été « en retrait » des augmentations de taux de prime jusqu'à 2020 environ. Le marché européen suit le marché américain. Sous-limite ou exclusion sur le risque USA (fonds de pension aux USA) et/ou sur les « <i>Excessive Fee Claims</i> ».
Tarification	↑			Les exigences de souscription des assureurs se sont renforcées suite à la sinistralité américaine. Application de sous-limite pour les « <i>Excessive Fees Claims</i> » aux USA.
Franchises	↑			Franchises augmentées au cours des 2/3 dernières années notamment aux USA. Des augmentations encore très sensibles pour les « <i>Excessive Fees Claim</i> » (jusqu'à USD 15 M).

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus : K&R (Kidnapping & Rançonnage)/Risques spéciaux

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Les capacités sont stables. Les assureurs sont encore très peu nombreux sur le marché. Capacité qui peut aller jusqu'à 25 MEUR par assureur sur un compte. Leader mondial : HISCOX. On retrouve ensuite AIG, LIBERTY, CHUBB, TOKIO MARINE. <i>Conséquences de la crise Ukraine/Russie</i> : exclusion Russie/Biélorussie/Ukraine selon l'exposition et l'assureur avec rachat possible des frais de consultant ou de l'exclusion pour les expatriés, selon l'assureur.
Primes		=		Stables. Compétition limitée et primes déjà très compétitives. Pas d'évolution après le retrait de la cyber-extorsion. Tendance baissière en fonction de l'exposition et la sinistralité.
Tarifification		=		Contrats de durée - LTA possible avec réduction de prime en année 2 envisageable. La tarification s'établit en fonction des critères suivants : - Fréquence d'exposition au risque ; - Zone géographique ; - Moyens de protection ; - Capital choisi pour la rançon.
Franchises				Généralement pas de franchises.

Identique
 Augmentation
 Réduction

Les tendances présentées ci-dessus par ligne d'assurance ont été impactées notamment par l'évolution du climat et les objectifs en matière de décarbonation.

Michel Josset - pilote des GT Climat de l'AMRAE.

« Les risques climatiques vont significativement et durablement impacter plusieurs domaines d'assurance : dans la construction, nous sommes confrontés à des risques physiques liés à des événements météorologiques extrêmes et aux vagues de chaleur, affectant les chantiers. Assurer les nouveaux matériaux de construction bas carbone pose des défis en raison du manque de recul.

Pour l'assurance automobile, l'électrification et le développement de la motorisation à hydrogène posent de nouveaux risques et des questions d'assurabilité.

Dans l'assurance cargo, les événements météorologiques extrêmes et les vagues de chaleur augmentent les risques de pertes de marchandises.

La responsabilité civile est également confrontée à des difficultés d'assurer de nouveaux produits ou filières liés à la décarbonation de l'économie.

Enfin, dans la ligne financière et la responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS), le risque de mise en cause des dirigeants en cas de non-atteinte des objectifs ESG liés au changement climatique est en augmentation. »



En savoir plus : <https://www.amrae.fr/bibliotheque-de-amrae/risques-et-opportunités-liés-au-changement-climatique-panorama-et-bonnes-pratiques>



RISQUE « CAPITAL HUMAIN »

Focus Missions professionnelles – Assistance (BTA⁴)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Marché en mouvement : XLICSE s'est retiré du marché, Zurich a ouvert la branche BTA en France et AIG a développé son activité en France. Conséquence directe de la crise sanitaire, les déplacements professionnels ont chuté ces dernières années. La reprise est aujourd'hui notable, sans toutefois atteindre le niveau d'avant Covid.
Primes	↑			En hausse.
Tarification	↑			Légère augmentation (0 à 5 %).
Franchises		=		Stables.

 Identique
  Augmentation
  Réduction

Focus Frais de santé

FRANCE	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Capacité des assureurs stable. Concentration des preneurs de risques tout aussi stables, mais souhait des organismes assureurs de ne plus faire de pertes sur ce risque. Le marché se tend en santé, et la recherche d'équilibre est devenue générale. Les tendances sont mauvaises : désengagement de la Sécurité sociale (SS), rattrapage de la consommation post-covid, augmentation des tarifs des professionnels de santé, mais en partie compensée par une forte hausse du PMSS. Les assureurs traditionnels résistent mieux que les institutions de prévoyance (IP) ou les Mutuelles. La tendance est donc à la baisse, notamment sur les grands comptes ou pour certains secteurs d'activités ayant une santé financière fragile. Cette tendance est profonde et va se maintenir dans le temps, car les organismes assureurs, les Instituts de prévoyance et les mutuelles ont conscience de devoir rétablir et maintenir leur marge. Impacts de l'inflation sur presque tous les postes liés aux coûts de l'énergie, des loyers, des transports, de la nourriture.

4) BTA : Business Travel Assistance

Primes	↑			Dérives importantes de la consommation médicale en 2023 et 2024 (entre 4 % et 10 %) L'évolution des primes Santé (de 5 à 8 %) est sensiblement impactée par l'inflation médicale constatée à l'échelle des portefeuilles et/ou plus spécifiquement à l'échelle des résultats clients. Cette tendance inflationniste est accentuée par les évolutions réglementaires prises par les pouvoirs publics entraînant des transferts de charges chez les assureurs complémentaires.
Tarification	↑			Tarifications en hausse liées à l'évolution de la consommation médicale. Cette augmentation est due à une dérive « conjoncturelle » découlant du désengagement de la Sécurité sociale et des révisions des conventions tarifaires des praticiens de santé, et à une dérive organique, modification des comportements de santé des assurés vis à vis de leurs dépenses.
Franchises				N/A. Très peu de franchises en santé.

HORS FRANCE	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Capacité des assureurs stable. Concentration des preneurs de risques tout aussi stables. Les services de télémedecine, tels que le chat vidéo avec un médecin, sont devenus un élément essentiel de l'offre des assureurs pendant la pandémie. Impacts de l'inflation sur presque tous les postes liés aux coûts de l'énergie, des loyers, des transports, de la nourriture.
Primes	↑			L'évolution des primes Santé est sensiblement impactée par l'inflation médicale constatée à l'échelle des portefeuilles et/ou plus spécifiquement à l'échelle des résultats clients. Le marché est en augmentation, mais c'est très fluctuant en fonction des pays.
Tarification	↑			Globalement, les tarifications assureurs suivent la même tendance que l'évolution des primes dans le cadre des renouvellements. Actuellement dans une année (2023) de forte augmentation de la consommation médicale, faisant suite à deux années atypiques en termes de consommation, les perspectives 2024 sont encore haussières. En effet, pour 2024, la « consommation atypique » et une évolution des prestations santé sont à considérer de nouveau. En parallèle, le nombre d'expatriés continue à rester faible au regard des années pré-covid. Les effets du covid-19 continuent d'avoir un impact sur les tarifs. Il faut donc, de nouveau, s'attendre à des demandes de revalorisation des assureurs afin de compenser les résultats de l'exercice mais aussi en anticipation de l'inflation. Bien que dépendant de la situation technique de départ de chaque contrat, pour compenser ces tarifications à la hausse, l'étude fine des tendances permettra de détecter les postes ou les pays de plus forte consommation afin de mettre en place des mesures : révision de la table des garanties, utilisation plus forte du réseau du gestionnaire afin de bénéficier de tarifs préférentiels. L'inflation médicale constatée sur les portefeuilles assureurs impactent les tarifications. Prévision d'une inflation médicale de 12,5 % au niveau global sur 2023. Sortie des assureurs internationaux de la Russie, contrats locaux russes exclus des montages financiers (<i>Pooling, central underwriting</i>).
Franchises	↑			Une tendance à l'augmentation des franchises à l'initiative des clients afin de contenir l'inflation tarifaire. Parallèlement, nous constatons une évolution à la hausse des plafonds de garanties en vue d'éviter les restes à charge trop importants.

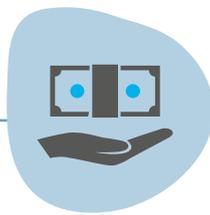
 Identique
  Augmentation
  Réduction

FRANCE	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Capacité des assureurs stable. Concentration des preneurs de risques tout aussi stables. Souhait des organismes assureurs de ne plus faire de pertes sur ce risque. Le marché prévoyance se tend notamment en arrêt de travail. Gros redressements à venir sur ce risque. Les tendances sont mauvaises en prévoyance : détérioration du risque arrêt de travail, plus d'arrêts, plus longs et qui touchent maintenant les jeunes et les cadres. Réforme des retraites qui va avoir un impact sur la démographie des entreprises, et sur l'engagement des seniors. Appétence pour les contrats à franchises « Arrêt de travail » courtes de plus en plus faible.
Primes	↑			Hausse primes environ 5 %. Anticipation de la part des preneurs de risques d'une légère dégradation des risques « Décès » et « Arrêt de travail » due à l'allongement à venir de l'âge de départ à la retraite. Poursuite des hausses impactant les dispositifs « Arrêt de travail » à franchises courtes.
Tarification	↑			Hausse tarification 5 %. Impact modéré mais à date de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. Poursuite des hausses impactant les dispositifs « Arrêt de travail » à franchises courtes.
Franchises		=		Les assureurs ne veulent plus couvrir des franchises courtes (< à 30 jours). Les dispositifs « Arrêt de travail » à franchises courtes sont de plus en plus difficiles à placer.

 Identique
  Augmentation
  Réduction

HORS FRANCE	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Capacité des assureurs stable. Concentration des preneurs de risques tout aussi stables.
Primes	↑			<p>Primes : le marché est en augmentation, mais c'est très fluctuant en fonction des pays. Révision des taux en fonction du vieillissement de la population, donc cela dépend fortement de la démographie du client, de la sinistralité, et souvent du secteur d'activité du client.</p> <p>Inflation : les primes étant généralement assises sur la masse salariale, effet mécanique avec les hausses importantes de salaires sur certains marchés. De plus, les frais assureurs augmentent également.</p> <p>Sortie des assureurs internationaux de la Russie, les contrats locaux russes sont exclus des montages financiers (<i>Pooling, central underwriting</i>).</p>
Tarification	↑			<p>Actuellement dans une année (2023) de forte augmentation de la consommation médicale, faisant suite déjà à deux années atypiques en termes de consommation, les perspectives 2024 sont encore haussières. En effet, pour 2024, la « consommation atypique » et une évolution des prestations santé sont à considérer de nouveau. En parallèle, le nombre d'expatriés continue à rester faible au regard des années pré-covid. Il faut donc, de nouveau, s'attendre à des demandes de revalorisation des assureurs afin de compenser les résultats de l'exercice mais aussi en anticipation de l'inflation.</p> <p>Bien que dépendant de la situation technique de départ de chaque contrat, pour compenser ces tarifications à la hausse, l'étude fine des tendances permettra de détecter les postes ou les pays de plus forte consommation afin de mettre en place des mesures : révision de la table des garanties, utilisation plus forte du réseau du gestionnaire afin de bénéficier de tarifs préférentiels.</p>
Franchises				N/A

 Identique
  Augmentation
  Réduction



RISQUE CRÉDIT

Des capacités plus tendues.

Les capacités des assureurs n'ont pas encore été réellement impactées, sans désengagement massif sur un secteur ou un pays. Accompagnement possible pour de nouveaux entrants sur le marché. Mais, après une augmentation des garanties en 2022 vs 2021 de plus de 14 %, c'est le grand retour du « Stop & Go », inédit depuis 15 ans et la crise financière de 2008. En France, la fin du « quoi qu'il en coûte » et des PGE (Prêt Garanti par l'État), ainsi que la remontée rapide des défaillances dans les pays européens notamment, incitent les assureurs crédit à être beaucoup plus sélectifs dans les garanties prises en nouvelle souscription, mais également sur leur portefeuille existant. Sur le premier trimestre 2023, on constate ainsi plus de 6 points perdus en garanties chez le leader Allianz Trade. En flux d'affaires nouvelles, les capacités se raréfient. Les perspectives restent sombres et le *cost ratio*, bon en 2022, se dégrade malgré un effet quasi nul de la crise ukrainienne pour les assureurs crédit, pour plusieurs raisons :

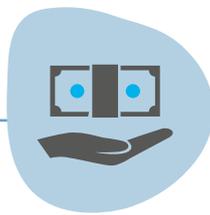
- Une croissance économique mondiale revue à la baisse (avec notamment des risques importants sur l'immobilier en Chine), des matières premières, bien que pour certaines ayant beaucoup diminuées (blé, soja, etc..) dont le coût reste encore élevé (récoltes moins bonnes dans certains pays d'origine, coût de l'énergie).
- Une inflation importante et qui semble se pérenniser, des taux d'intérêt en hausse qui pénalisent les entreprises avec un haut de bilan faible, et entraînent des tensions de trésorerie qui se reflètent dans la hausse de sinistralité (PME mais aussi LBO qui n'arrivent plus à passer le mur de la dette).
- Un coût de l'énergie qui reste très élevé et bloque le développement notamment des PME/ETI.
- Une envolée de la sinistralité.

Un quatrième acteur (Cartan Trade), par son faible niveau d'engagement, offre une alternative de marché, que ce soit en *top up* ou *single buyer*. Les assureurs traditionnels restent en vigilance sur les mois à venir : les règles prudentielles propres à l'assurance-crédit permettent aux assureurs d'augmenter leurs capacités notamment sur des deals nouveaux, en revanche, pour les assurés en portefeuille, il y aura incontestablement des tensions de couverture sur des sociétés avec des structures faiblesse/ou des problèmes de financement. Certains courtiers tablent sur une augmentation des engagements : à suivre !

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Certains secteurs ne suivent pas cette tendance :

- Le secteur pharmaceutique (en OCDE) reste, à ce jour et contre toute attente, épargné ainsi que l'aéronautique qui se redresse avec une augmentation des carnets de commande des constructeurs aériens qui tirent le secteur vers le haut.
- Cependant une vigilance accrue et des restrictions de capacités existent sur des secteurs plus tendus au premier rang duquel on trouve le *retail*, la filière BTP dans son ensemble, l'automobile (pénalisée par la pénurie des composants et la hausse de l'énergie fossile), le marine.



- Les capacités qui restent disponibles pour les secteurs favorisant la transition énergétique (solaire, hydro, éolien, biomasse, hydrocarbure).

Conséquences spécifique inflation :

Hausse de la masse assurable (mais avec un bémol vs 2022 : marché plus tendu notamment celui de l'export et certains secteurs en crise, comme le BTP en France).

L'augmentation des prix de revient entraîne, pour les assurés qui ont la capacité à augmenter leur prix de vente de façon quasi automatique, une augmentation mécanique des encours et donc une augmentation des montants à couvrir par les assureurs.

Baisse de chiffre d'affaires constatée depuis le début d'année 2023, hors secteurs spécifiques (aéronautique, *trading*, *Oil & Gas*...).

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Aucune nouvelle affaire possible. Fermeture quasi-complète des engagements sur la Russie et résiliation des polices correspondantes. Maintien des contrats en cours sur des activités spécifiques (*life saving products*). Le conflit Russie-Ukraine a amené certains assureurs à reconstruire intégralement leur *wording* sur le contenu réel de la couverture au titre du risque politique. *Wording* plus rigoureux, clauses spécifiques plus compliquées à obtenir (DCL, etc.).

Des primes qui sont stables.

Malgré une hausse des défaillances constatées en France (+ 35 %, de T2 2022 à T2 2023), et également dans le monde (prévisions 2023 de + 21 %), les assureurs n'ont pas eu pour le moment réellement d'impact sur leur *loss ratio*, au regard de la typologie des défaillances. Par exemple, en France, 91 % des défaillances concernent des TPE, avec de ce fait, moins de conséquence de risques collatéraux et de défaillances en cascade. La volonté des assureurs est de ne pas trop baisser les primes dans un marché cyclique. Comme pour les capacités, il existe une mutualisation entre les dossiers pour lesquels des baisses de taux sont proposées, faute de sinistralité sur les dernières années, et ceux pour lesquels des hausses de taux sont effectués (10 % sur les contrats sinistrés). Mais à ce jour, la sinistralité tant évoquée n'est pas encore véritablement visible. Les budgets « baisse de taux » des assureurs sont aujourd'hui largement entamés de sorte qu'il sera plus compliqué d'obtenir les baisses de taux à la fin de l'année. Mais quelques possibilités existent encore.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

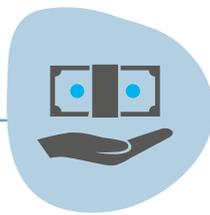
Compte tenu de la sinistralité dans les secteurs du *retail* et du BTP, moins de possibilité d'obtenir des baisses de taux.

Conséquences spécifique de l'inflation :

L'augmentation des prix entraîne une augmentation des CA et donc une augmentation de l'assiette de la prime, donc des primes à la hausse.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

Pertes de CA à la suite de la résiliation des polices locales. Maintien des conditions en l'état : renouvellement à l'identique.



Tarification stable.

Rapport sinistres à primes contenu chez les assureurs avec des prix qui restent stables. Le marché reste très concurrentiel entre les assureurs crédit. Globalement, des tarifications agressives sur le *middlemarket* et stable sur les grands programmes. L'ensemble des assureurs est aujourd'hui en deçà des objectifs de nouvelles affaires fixés (idem sur le marché de la caution). Il existe donc, en captation, des taux concurrentiels. Sur la tarification du portefeuille, des renouvellements plutôt à la baisse car 3 années sans réelle sinistralité.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Le BTP très probablement. En général, les assureurs ne semblent pas avoir de restriction « secteur » mais sont attentifs à la qualité du client et notamment à son historique de pertes.

Franchises stables.

Pas de changement majeur constaté pour le moment. La tendance dépendra du niveau de *loss ratio* enregistré dans les prochains mois. Si nécessaire, le levier d'ajustement concernera certainement plus les prix ou les engagements. Pas de mise en place de franchise si peu de sinistralité.



FUSIONS & ACQUISITIONS (M&A)/ GARANTIES TRANSACTIONNELLES

Capacités en augmentation.

Marché soft, pas de réduction de capacité, le marché parvenant à une forme de maturité. Plusieurs nouveaux entrants sur le marché français de l'assurance garantie de passif, et une montée en puissance avec des capacités accrues de certains acteurs déjà présents. Il est probable que cette augmentation des capacités de souscription de risques M&A français se poursuive de manière progressive en 2024. Les capacités en matière d'assurances du passif environnemental et des risques juridiques (« Title ») restent quant à elles, stables.

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Pharmacie. Banque. Assurance.

Conséquences de l'inflation :

À ce jour impact faible à modéré.

Conséquences de la crise Ukraine/Russie :

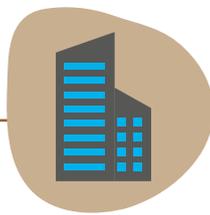
On observe des exclusions territoriales de marché dans les zones touchées par les conflits. La Russie a été et demeure une juridiction délicate pour les assureurs M&A (faible appétit).

Primes en forte baisse.

La concurrence s'accroît ainsi que la pression sur la tarification, au bénéfice des clients. Les primes sont en forte baisse par rapport à 2022, le nombre d'opérations M&A sur le marché ayant diminué. Même dans les domaines de l'immobilier et des énergies renouvelables, alors que des investissements en capacité avaient été réalisés en 2022, l'offre est en abondance et la concurrence joue à plein. Les taux sont désormais compris entre 0,9 % et 1,3 % pour une opération classique sur une cible opérationnelle (hors projets infrastructure où les primes sont systématiquement sous les 1 %). Intérêt toujours croissant des *corporates* dans le cadre de restructuration de portefeuilles d'activités, mais plus de timidité des fonds de *Private Equity* qui ont accès à un financement difficile et cher.

Tarification en baisse.

Les taux changent peu, stabilisés après 5 ans de baisse continue (relative montée des taux en 2021 et une stabilisation en 2022). De manière générale, les tarifications s'améliorent (25/30 %), pour les petites comme les grosses capacités, car une forte concurrence s'exerce sur chaque type d'opération et la rareté des deals à assurer en 2023. Le frémissement sur la sinistralité semble plutôt lié à l'augmentation du nombre de transactions assurées en 2021 et début 2022. Un impact peut être attendu sur les tarifs si les transactions reprennent en 2024/2025. Certains taux sont poussés à la hausse lors des pics d'activité qui réduisent le champ des possibles pour les clients.



Franchises en baisse.

Du fait de la rareté des dossiers et de l'appétit des nouveaux entrants *challengers*, ces taux de franchise ont été réduits par certains assureurs. Le secteur d'activité de la cible reste clé dans la détermination de ce taux. Les franchises sont généralement en nette baisse pour les cibles opérationnelles (sur les projets infrastructure, les assureurs n'appliquent pas de franchise). Alors que des taux à 0,5 % de la valeur d'entreprise de la société cible étaient courants en 2022, ce sont désormais des franchises entre 0,20 % et 0,35 % qui sont la norme en 2023.

GLOSSAIRE

BDG : Bris de glace

CAT : Catastrophe

CBI : Contingent Business Interruption

CMI : Constructeurs de maisons individuelles

DINC : Dommages Immatériel Non Consécutif

DDPE : Dommages Directs et Pertes d'exploitation

DO : Dommages Ouvrage

EnR : Energies Renouvelables

EPL : Employment Practices Liability/Rapports sociaux

ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

ESN : Entreprise de Services Numériques

IBNR : Incurred But Not Reported/sinistre survenu mais non déclaré

IDA : Indemnisation Directe de l'Assuré

LCD : Location de Courte Durée

LTA : Long Term Agreement/Contrat de longue durée

LOPMI : Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur

MGA : Managing General Agent

PFAS : Per- and polyfluoroalkyl substances - composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés

PTL : Pension Trustee Liability

PVT : Political Violence & Terrorism

RCA : Responsabilité Civile Affréteur

RCMS : Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux

RCPN : Responsabilité Civile Prestataire sur Site Nucléaire

RUB : Russie/Ukraine/Biélorussie

SRCC : Strike, Riot, Civil Commotion

TMT : Technologies - Media - Télécommunications

TPM : Transport Public de Marchandises

TPV : Transport Public de Voyageurs

TRC/TRME : Tous Risques Chantiers/Montage Essai

REMERCIEMENTS

L'AMRAE remercie les courtiers ainsi que les présidents des commissions de l'AMRAE qui se sont prêtés à cet exercice annuel.

L'AMRAE remercie François Beaume et Alain Ronot, VP AMRAE, pour avoir piloté cette étude, avec le support d'Hélène Dubillot, directrice du pôle scientifique de l'AMRAE, pour l'analyse et la rédaction, Géraldine Bruguière-Fontenille et Marie-Lolita Crombez, chargées de mission au pôle scientifique de l'AMRAE, pour la relecture et la mise en page.

AMRAE

WWW.AMRAE.FR

© Copyright AMRAE

Le présent **ÉTAT DU MARCHÉ & PERSPECTIVES 2024**,
propriété de l'AMRAE, est protégé par le copyright.
Toute reproduction, totale ou partielle, est formellement interdite.